



**Conseil Communautaire**  
**26 juin 2017**  
**Abergement-la-Ronce – 18h30**

## **DELIBERATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57  
Nombre de procurations : 21  
Nombre de votants : 78  
Date de la convocation : 20 juin 2017  
Date de publication : 04 juillet 2017

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 76/17

#### **Objet**

Modification relative au règlement du fonds de concours – schéma des modes doux

#### **Secrétaire de séance**

Colette HANRARD

#### **Rapporteur :**

Félix MACARD

#### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, C. Demortier, A. Douzenel, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot suppléé par M. Gauthier, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

G. Soldavini à D. Bernardin, P. Verne à G. Fernoux-Coutenet, P. Blanchet à J. Thurel, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à A. Douzenel, P. Bouvret à A. Hamdaoui, JP. Cuinet à J. Péchinot, I. Delaine à C. Demortier, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JM. Sermier, P. Jaboviste à S. Kayi, P. Jobez à J. Gruet, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, E. Schlegel à S. Marchand, I. Voutquenne à I. Girod, L. Bernier à H. Prat, F. David à JP Fichère, G. Coutrot à JB Gagnoux, M. Boué à JM. Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

JC Lab, S. Champanhet, S. Hédin, D. Chevalier, D. Baudard, V. Chevriaud.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant qu'autorité organisatrice de mobilité sur son territoire et dans le but de promouvoir la pratique des modes doux, a fait réaliser au cours de l'année 2012 une étude de définition d'un schéma modes doux réalisée par le bureau d'études ITEM. Ce schéma prévoit notamment la création d'itinéraires cyclables, pour lesquels la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a mis en place un fonds de concours pour aider les communes membres à leurs réalisations.

Selon le règlement de ce fonds de concours, la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'établit de la manière suivante :

- Concernant le jalonnement, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole participera à la même hauteur que la commune,
- Concernant le marquage au sol, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole participera à la même hauteur que la commune,
- Concernant les travaux d'aménagements, la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera définie au cas par cas en fonction de l'ampleur du projet et de sa dimension intercommunale notamment.

Les communes de Champagny, Chevigny, Moisse, Peintre et Pointre, intégrées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1er janvier 2017, n'ont pas été concernées par ce schéma modes doux. Toutefois, dans le but d'y développer également des aménagements liés aux modes doux, elles pourront désormais prétendre à ce fonds de concours, dont le règlement est adapté en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau règlement du fonds de concours modes doux tel qu'annexé.

Fait à Abergement-la-Ronce,  
Le 26 juin 2017  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction des Transports
- Trésorerie Principale